

Engagement des dépenses d'investissement sur l'année 2019

En préambule, les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 26 novembre 2018.

Finances Communales

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Les élus autorisent le règlement de dépenses d'investissement début 2019, dans l'attente du vote du budget primitif lundi 25 mars prochain, en respectant la règle du quart du montant des dépenses réelles de 2018, soit un total maximal de 142.200 €.

Environnement et Espace Rural

M. Martial Cadiou, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Les estimations des travaux routiers sont en cours de réalisation.

La numérotation des quartiers a déjà démarré en campagne.

Une rencontre avec les responsables de la Poste est sollicitée pour chiffrer la réalisation sur toute la commune sur l'année 2019.

Aménagement du Bourg, Urbanisme et Bâtiments Non-Sportifs

M. Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Des jardinières de couleurs seront installées sur la place centrale du bourg.

Les projets pour 2019 seront travaillés en commission.

Intercommunalité

M. François Palut, Vice-Président de la CCPL

Huit communes de la Communauté de Communes (C.C.P.L.) ont à ce jour voté contre le transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement à l'intercommunalité. Comme elles représentent plus de 11.000 habitants, les conditions sont d'ores et déjà réunies pour reporter ce transfert.

Sur la commune de Plouvorn, les élus se prononcent pour le report du transfert à la CCPL des compétences Eau et Assainissement.

Parallèlement, un rapprochement avec des communes voisines est souhaité pour négocier les modalités de la nouvelle délégation des services publics d'eau et d'assainissement comme les contrats de délégation arrivent à échéance prochainement. D'autres communes, actuellement en régie, pourraient se joindre à cette consultation. L'assainissement non-collectif dit « Spanc » pourrait être gérée entre plusieurs communes également.

Informations et Communication

M. David Le Scanf, Conseiller Municipal, rapporteur de la Commission

La nouvelle édition du Plouvorn Infos est en cours de réalisation par les membres de la commission.

Actions Sociales et Solidarité

Mme Nadia Crenn, Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur de la Commission

La distribution des Colis pour les personnes âgées est programmée ce mois de décembre.

Une réunion du CCAS se tient jeudi 20 décembre à ce sujet notamment.

Enfance et Affaires Scolaires

Mme Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, rapporteur de la Commission

L'Arbre de Noël s'est déroulé samedi dernier à la Maison de l'Enfance avec une bonne fréquentation d'enfants.

Un cirque est en place depuis fin novembre sur le parking de maternelle de l'Ecole de Lambader avec représentations les vendredis soirs réservés aux enfants et parents.

Action Culturelle, Bâtiments et Espaces de Sports et de Loisirs

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Une réflexion est engagée pour proposer sur l'année 2019 le bloc sanitaire du plan d'eau, actuellement vétuste.

Prochaines réunions de Conseil Municipal : lundis 28 janvier 2019, 25 février, 25 mars à 19 h en Mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 10 décembre 2018	Le lundi dix-sept décembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22*	<u><i>Etaient présents :</i></u> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 12 01	<u><i>Absents excusés :</i></u> Philippe BRAS (*pouvoir à François PALUT) <u><i>Secrétaire de séance :</i></u> Grégory BODERIOU

Objet : Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Monsieur François Palut, Maire

PRESENTE la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de commune qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

.../...

.../...

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « Notre » ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Considérant le contexte local en matière d'eau et d'assainissement et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de ces compétences à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

S'OPPOSENT au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

DEMANDENT aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau de prendre acte de la présente délibération.

AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 17 décembre 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 10 décembre 2018	Le lundi dix-sept décembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22* <i>Abstention :</i> 0	<u><i>Etaient présents :</i></u> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSÉC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 11 02	<u><i>Absents excusés :</i></u> Philippe BRAS (*pouvoir à François PALUT) <u><i>Secrétaire de séance :</i></u> David LE SCANF

Objet : Engagement des dépenses d'investissement

*Dans l'attente du vote du budget primitif programmé le lundi 29 mars 2018,
Afin de permettre l'exécution des dépenses engagées sur 2017 et à régler début 2018,
Conformément à l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,*

AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur maximale de 25 % des dépenses réalisées en 2018 – non-comprises les dépenses affectées au remboursement de la dette - soit les dépenses parmi celles présentées pages suivantes.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau présenté page suivante.

.../...

Total Engagements dépenses investissement à fin 2018		583 381,36		
Comptes	Programmes	BP 2018	Réalisés 2018	Engagées 2018
Espace Rural - 12		114 000	127 957,73	15 924,71
2111	Frais bomage-urbanisme Kerscao-Pen Ar Choas-Moulin NeufPl. Eau	5 000	2 532,00	5 100,00
2315	Maîtrise d'œuvre travaux de voirie 2018	2 000		2 000,00
2315	Solde travaux voirie 2017	7 000		5 566,24
2315	Travaux voirie 2018	100 000	120 787,13	3 258,47
Plan d'eau - 30		15 000	-	18 949,20
2128	Travaux d'aménagement entrée du plan d'eau	15 000		15 000,00
21318	Travaux installation totem gestion entrées-sorties camping-car			3 949,20
Aménagement du bourg - 13		372 790	191 695,91	225 771,21
21534	Eclairage public devant le Smart rue Charles de Gaulle	2 000		1 792,64
21534	Eclairage public rue des Cerisiers, déplacement deux candélabres	3 100		4 900,00
21534	renovation phase 2/5 rues Croas-Hir/Vieux Manoir (19 lanternes)	8 400		8 400,00
21534	renovation 7 armoires d'éclairage public			9 350,00
21534	Eclairage public rue Charles de Gaulle point N°4			975,00
21534	Eclairage public rue Charles de Gaulle point 1	590		590,00
21534	Eclairage public Place de l'Eglise points N° 2,13,14	2 300		2 300,00
21534	Eclairage public point N° 12 sur Bibliothèque	1 000		1 000,00
21534	Eclairage public Impasse de Lanorgant			8 050,00
21534	Eclairage public rue du Guézien et Place du 18 juin		8 159,16	3 965,84
21534	Eclairage public rue d'Argoat N° 279 et 280			800,00
21534	Enbuisement réseaux éclairage public et Télécom rue X. Grall	20 000		18 550,00
21534	Enbuisement réseaux éclairage public et Télécom rue du plan d'eau	27 000		27 000,00
21534	Enbuisement réseaux éclairage public et Télécom rue du Guézien	64 400		64 400,00
2315	Solde programme de travaux voirie 2017	20 000	631,93	18 643,47
2315	Piste cyclable autour de l'Ehpad	34 000	25 801,80	8 090,76
2315	Travaux voirie 2018	188 000	134 574,26	24 071,50
2315	Maîtrise d'œuvre travaux 2018	2 000		2 000,00
2151	Maîtrise d'œuvre travaux carrefour sur route de Morlaix		1 812,00	6 960,00
2031	Assistance à l'appel à projet de la Bretagne sur les bourgs ruraux			5 868,00
2315	Levéé topographique rues du Guézien et du Capitaine de Menou	2 000		1 920,00
21318	Abribus Place orientale			6 144,00
Ensemble immobilier Shopi et l'Hôtel		-		250 000,00
2111	Acquisition à l'EPFB			250 000,00
Salle de sports rue Bel Air - 17		-	-	3 378,00
2188	panneau d'affichage et pupitre de commande			3 378,00
Terrains de football - 28		10 000	-	10 000,00
2188	deux robots-tonte	10 000		10 000,00
Services techniques - 32		1 000	20 481,60	1 000,00
21578	caméra visite réseaux eaux pluviales	1 000		1 000,00
Mairie - 11001		-	17 381,25	5 020,80
2031	Acoustique salle du Conseil			1 320,00
2313	Toile suspendue pour bureau Accueil			3 700,80
Cimetière - 10009		310	-	309,60
2312	Honoraires entreprise gestionnaire tombes abandonnées	310		309,60
Chapelle et placître de Lambader - 10004		-	1 536,00	2 000,00
2128	Abattage arbres			2 000,00
Espace Culturel du Plan d'Eau - Maison Enfance - 36		31 411	31 884,18	30 640,06
2313	Honoraires maîtrise d'œuvre CollectifArchitectes	2 500		2 298,55
2313	Honoraires complémentaires mission audio et gradins - CA	360		305,77
2313	Honoraires BE Structures, fluide, thermiques Sobretec	600		574,63
2313	Honoraires BE acoustique Alhyange	250		219,58
2313	Lot 11 Revêtements de sol-Falences Ets Salaün	11 211		11 210,96
2313	Lot 12 Parquets Bois Ets Salaün	1 500		1 456,90
2313	Lot 14 Peinture - Ravalements Décor et Techniques	6 000		5 761,87
2313	Lot 15 Murs Mobiles Ets Alqaflex	7 000		6 811,80
21318	Surface bâchée au dos des gradins	2 000		2 000,00
Plan Local Urbanisme - 26		15 000	9 630,42	10 088,58
202	Révision générale cabinet (Géolitt) Future Piroche	9 000	3 409,92	5 134,08
202	Etude environnementale Enamo	6 000	3 928,50	1 954,50
202	Actualisation zonage assainissement eaux usées et eaux pluviales			3 000,00
Chapelle Sainte-Anne de Tromeur - 22		3 500	-	4 378,40
2313	réfection maître-autel, menuiseries	1 500		2 378,40
2313	réfection pignon	2 000		2 000,00
Patrimoine - 43		4 500	-	4 500,00
21318	restauration croix - calvaire	4 500		4 500,00
Local Avel Lambader - 51		4 200	-	1 420,80
21318	Menuiseries extérieures	4 200		1 420,80
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT 2018		1 942 234	568 798,26	593 381,36
compte	21	463 525,48		
compte	23	102 679,30		
compte	20	17 278,58		
Total Engagements dépenses investissement à fin 2018		583 381,36		

.../...

Soit les comptes suivants :

Comptes 21 : 463.525,48 €.

Comptes 20 : 102.579,30 €.

Comptes 23 : 17.276,58 €.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Percepteur de Landivisiau ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 17 décembre 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 18 décembre 2018
Affiché en Mairie le mardi 18 décembre 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*